Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC054-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/054 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Syndicat mixte Mégalis Bretagne - Désignation des représentants de la Communauté de communes

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC, Yves NORMAND.

M. Yves NORMAND étant sorti.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne rassemble les collectivités bretonnes au service d'un projet d'aménagement numérique du territoire et du développement de services numériques. Créé en 1999, le Syndicat s'est vu confier par les collectivités territoriales bretonnes, en mars 2013, de nouvelles compétences.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC054-DE

Conformément à ses statuts, les compétences du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne sont, notamment :
- l'animation et la gestion du projet Bretagne Très haut débit,
- l'encouragement du développement des usages des réseaux de communication électronique et la favorisation du développement de l'administration électronique.

Le Comité syndical est composé de délégués représentant les membres répartis en 5 collèges en fonction de leur nature : Région Bretagne, 4 Départements bretons, et 3 collèges d'EPCI (moins de 20 000 habitants, entre 20 et 50 000 habitants et plus de 50 000 habitants).

Les EPCI de plus de 50 000 habitants doivent désigner chacun 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ils disposent de 5 voix chacun.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection des délégués.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Mégalis Bretagne ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner les délégués de la Communauté de communes suivants pour siéger au sein du Comité syndical de Mégalis Bretagne :

- **2 délégués titulaires :**
  - **Philippe LE RAY**
  - **Franck VALLEIN**

- **2 délégués suppléants :**
  - **Dominique RIGUIDEL**
  - **Fabrice ROBELET**

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY